

CHAMPIONNAT DE FRANCE IOM 2022

St Hilaire

AVENANT AUX INSTRUCTIONS DE COURSE N°2

Selon la règle E5.1 et la règle URS2.1, le championnat se court avec des observateurs désignés par le Comité de Course avant le départ de chaque flotte.

L'IC 12 est complétée par le texte suivant :

1/ Tous les concurrents doivent servir comme observateurs à la demande du Comité de Course.

2/

a) un concurrent qui ne peut pas être observateur pendant plus d'une flotte doit obtenir au préalable l'accord écrit du Comité de Course. Cette demande ne sera acceptée que si le bateau du dit concurrent doit être réparé ou que le concurrent invoque des raisons médicales ou de sécurité.

b) un concurrent qui ne peut pas être observateur pendant une flotte se doit de trouver un observateur de substitution, qui doit être aussi un concurrent. Le concurrent doit s'assurer que son remplaçant est présent dans la zone de contrôle comme requis par l'IC 3. Il doit s'assurer que le Comité de Course en est informé.

Le Comité de Course peut réclamer contre un observateur désigné pour une flotte qui n'est pas présent dans la zone de contrôle au signal d'avertissement jusqu'à ce que le Comité de Course le libère de ses obligations ou qu'il ne satisfasse pas à ses obligations en tant qu'observateur.

Le Président du Jury D GREZE

Le Président du Comité de Course A CORDIER

Affiché le 4 juin 2022 à 09h15.